



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1018
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 9 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1018
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES
PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2012.